



**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 JANVIER 2024**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14
Nombre de Conseillers présents : 10
Nombre de Conseillers en visioconférence : 1
Nombre de Conseillers absents excusés : 3
Date de convocation du Conseil Municipal
 16 janvier 2024

Le vingt-neuf janvier deux mil vingt-quatre à 18h15,
 le Conseil Municipal de la Commune de SAVIGNAC DE
 L'ISLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
 sous la présidence de Madame Chantal GANTCH, Maire.

CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRÉSENTS	ABSENT Excusés	ABSENT « non-excuse »	ABSENTS ayant voté par procuration
Maire : Mme Chantal GANTCH	X			
Adjoints : M. Philippe DUFOUR	X			
Mme Aurélie CELLIER	X			
M. Joël VERDIER	X			
Conseiller délégué : Thibaut FUGIER		X		X
Conseillers : Mme Nadia BERCKMANS		X		X
Mme Béatrice DE JESSE LEVAS	X			
Mme Marine DE TAFFIN	X			
M. Éric FRON-ORTIN	X			
Mme Laurence GODARD-DEBIZET	X			
M. Cyril HASBROUCQ	X			
M. Bertrand LACCOURS	X (visioconférence)			
Mme Christelle LAGRAVE		X		X
M. Laurent MEYNIER	X			

Madame Marine DE TAFFIN a été élue secrétaire de Séance.

Monsieur Bertrand LACCOURS a donné procuration à Madame Chantal GANTCH.

Monsieur Thibaut FUGIER a donné procuration à Monsieur Philippe DUFOUR.

Madame Nadia BERCKMANS a donné procuration à Madame Marine DE TAFFIN.

Madame Christelle LAGRAVE a donné procuration à Monsieur Éric FRON-ORTIN.

Pour voter en leur lieu et place.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du PV du 27 novembre 2023**
- **Délibération n°01-2024** : Demande de DETR 2024 – Réfection des murs extérieurs de la salle des fêtes
- **Délibération n°02-2024** : Demande de subvention auprès du département – Réfection des murs extérieurs de la salle des fêtes
- **Délibération n°03-2024** : Demande de subvention auprès du département – Travaux d'aménagement de sécurité (création de plateaux ralentisseurs)
- **Délibération n°04-2024** : Demande d'attribution FDAEC 2024
- **Questions diverses**

Quorum atteint.

Madame le Maire ouvre la séance et propose comme secrétaire de séance Madame Marine DE TAFFIN, désignation approuvée à l'unanimité des membres présents.

Le procès-verbal initial du 27 novembre 2023 est soumis au vote.

Approbation du PV : **POUR** : 10 + 4 pouvoirs – **ABSTENTION** : 0 – **CONTRE** : 0

Demande de DETR 2024 : Réfection des murs extérieurs et de la toiture de la salle des fêtes

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'en 2022 une partie des travaux de réfection des murs extérieurs et intérieurs ont été réalisés sur le bâtiment de la salle de fête.

Les murs extérieurs côté cour montrent des signes de fissures et nécessitent une réfection complète des façades cour Sud et Est ainsi que le pignon Sud en retour de la façade Est.

Par rapport à des dégâts des eaux récurrents la toiture dans la salle des fêtes la toiture de ce bâtiment (après avis de professionnels) doit être entièrement refaite.

Le coût global de ce projet s'élève à 31 114,06 € H.T., Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter le versement d'une dotation d'équipement des territoires ruraux auprès de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote : POUR : 10 + 2 pouvoirs ABSTENTION : 1 + 1 pouvoir CONTRE : 0

Art. 1^{er} : **DECIDE** de réaliser l'opération suivante :

**Réfection des murs extérieurs de la salle des fêtes
Côté cour et rénovation de la toiture de la salle des fêtes**

Art.2 : **SOLLICITE** le versement d'une dotation d'équipement des territoires ruraux à hauteur de 35 % des travaux H.T.

Art. 3 : **ADOpte** le plan de financement suivant :

Montant H.T.	Taux de subvention demandé pour une DETR	Montant de subvention demandé pour DETR	Taux de subvention demandé auprès du Département	Montant de subvention demandé auprès du Département	Montant autofinancement
31 114,06 €	35 %	10 889,92 €	25 %	7 778,51 €	12 445,63 €

La dépense résultant de cette décision sera imputée au chapitre 21 de l'opération n°113 du budget communal.
La recette de la D.E.T.R. sera imputée à l'article 1321 de cette opération.

Art.4 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. Le Trésorier de COUSTRAS.
- M. Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne.
- M. Le Président du Conseil Départemental de la Gironde

Demande de subvention auprès du Département – Réfection des murs extérieurs et de la toiture de la salle des fêtes

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'en 2022 une partie des travaux de réfection des murs extérieurs et intérieurs ont été réalisés sur le bâtiment de la salle de fête.

Les murs extérieurs côté cour montrent des signes de fissures et nécessitent une réfection complète des façades cour Sud et Est ainsi que le pignon Sud en retour de la façade Est.

Par rapport à des dégâts des eaux récurrents la toiture dans la salle des fêtes la toiture de ce bâtiment (après avis de professionnels) doit être entièrement refaite.

Le coût global de ce projet s'élève à 31 114,06 € H.T., Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter le versement d'une aide auprès du Département de la Gironde.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote : POUR : 10 + 2 pouvoirs ABSTENTION : 1 + 1 pouvoir CONTRE : 0

Art. 1^{er} : DECIDE de réaliser l'opération suivante :

**Réfection des murs extérieurs de la salle des fêtes
Côté cour et rénovation de la toiture de la salle des fêtes**

Art.2 : SOLLICITE le versement d'une aide auprès du Département de la Gironde à hauteur de 25 % des travaux H.T.

Art. 3 : ADOPTE le plan de financement suivant :

Montant H.T.	Taux de subvention demandé auprès du Département	Montant de subvention demandé auprès du Département	Taux de subvention demandé pour une DETR	Montant de subvention demandé pour DETR	Montant autofinancement
31 114,06 €	25 %	7 778,51 €	35 %	10 889,92 €	12 445,63 €

La dépense résultant de cette décision sera imputée au chapitre 21 de l'opération n°113 du budget communal.
La recette de la subvention sera imputée à l'article 1323 de cette opération.

Art.4 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. Le Trésorier de COUTRAS.
- M. Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne.
- M. Le Président du Conseil Départemental de la Gironde

**Demande de subvention auprès du Département – Travaux
d'aménagement de sécurité
Création de plateaux ralentisseurs**

Madame le Maire informe les élus le projet de créer deux ralentisseurs « route de Puyrenard ».

Vu le coût de ce projet proposé par la société BOUIAUD de l'ordre de 16 500,00 € H.T., Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter le versement d'une subvention auprès du Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote : POUR : 11 + 3 pouvoirs ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Art. 1^{er} : DECIDE de réaliser l'opération suivante :

**Travaux d'aménagement de sécurité –
Création de deux plateaux ralentisseurs**

Art.2 : SOLLICITE le versement d'une subvention à hauteur de 25 % des travaux H.T.

Art. 3 : ADOPTE le plan de financement suivant :

Montant H.T.	Taux de subvention demandé auprès du Département	Montant de subvention demandé auprès du Département	Montant autofinancement
16 500,00 €	16500 * 40 % * 1,07	7 062,00 €	9 438,00 €

La dépense résultant de cette décision sera imputée au chapitre 21 de l'opération n°102 du budget communal.
La recette de la subvention sera imputée à l'article 1323 de cette opération.

Art.4 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. Le Trésorier de COUTRAS.
- M. Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne.
- M. Le Président du Conseil Départemental de la Gironde

FDAEC 2024

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités locales.

Madame le Maire explique que la sollicitation de la participation financière adressée au Département de la Gironde au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes FDAEC 2024 porte sur les opérations d'investissement présentées comme suit :

Réparation de la route de Boyer	102	2152	6 024,22 €	7 229,06 €
Route du Moulin	102	2152	4 760,00 €	5 712,00 €
Route de Charlemagne	102	2152	2 427,60 €	2 913,12 €
Route de Brandet	102	2152	7 616,00 €	9 139,20 €
Achat d'une tondeuse	101	21578	3 971,25 €	4 765,50 €
			24 799,07 €	29 758,88 €

Considérant que le coût d'investissement estimé est à 24 799,07 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote : POUR : 11 + 3 pouvoirs ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Art. 1^{er} : **DECIDE** de réaliser les opérations concernant ces investissements 2024.

Art.2 : **SOLLICITE** le versement d'une aide Départementale au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement Communal – F.D.A.E.C. 2024.

Art.3 : **DIT** que la recette de l'Aide Départementale sera imputée à l'article 1323 de ces opérations.

Art.4 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. Le Trésorier de COUTRAS.
- M. Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne.
- M. Le Président du Conseil Départemental de la Gironde

INFORMATIONS

- Madame le Maire informe les conseillers que le prochain conseil municipal pour le vote du budget 2024 aura lieu le 18 mars 2024.
- Madame le Maire annonce que la journée annuelle du Souvenir Français de la section de Libourne se déroulera le samedi 16 mars 2024 à Savignac de l'Isle. A cette occasion nous fêterons les 100 du Monument aux Morts. Cette manifestation est organisée par l'association Le Souvenir Français. Un vin d'honneur sera offert par la Commune de Savignac de l'Isle.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Philippe DUFOUR adjoint au Maire rappelle qu'un projet de jumelage entre la commune de Savignac de l'Isle et la commune de PREMILCUORE (Italie) est en cours. Une visite auprès des élus et administrés de PREMILCUORE est prévue début mars 2024. Madame GANTCH, Monsieur Joël CAURAZZE et Monsieur DUFOUR partiront découvrir cette commune.
- Monsieur Philippe DUFOUR adjoint au Maire informe la création d'un groupe de travail concernant l'implantation d'arbres au Parc du Château.
- Une réunion sur le Carrelet aura lieu le Jeudi 1^{er} février 2024.
- Monsieur FRON-ORTIN, Conseiller Municipal souhaite avoir des informations concernant le raccordement de la fibre optique. Il doit prendre contact avec Gironde Numérique pour partager les renseignements obtenus et les présenter au prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H38.

Secrétaire de séance :

Le Maire
Chantal GANTCH